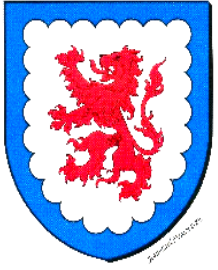


Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Mairie Loisy sur Marne
98 rue de Choiset
51300 Loisy sur Marne
Tel : 03 26 72 03 17
Mail : mairie.loisysurmarne@orange.fr



Les risques majeurs à Loisy sur Marne

Les bons réflexes



➔ Qu'appelle-t-on risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en plusieurs catégories :

Les risques naturels : avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, séismes, éruptions volcaniques.

Les risques technologiques : industriels, nucléaires, biologiques, les ruptures de barrages, les transports de matières dangereuses...

Les risques météorologiques tels que vents violents, fortes précipitations, grand froids, neige et verglas, canicule ne sont pas répertoriés dans les risques majeurs mais ils font l'objet d'une attention toute particulière.

La commune de Loisy est concernée par 3 risques majeurs :

- ✓ Inondation par débordement de la Marne et de la Guenelle
- ✓ Inondation par rupture du barrage réservoir Marne (Lac du Der Chantecoq)
- ✓ Transport de matières dangereuses par routes ou chemin de fer

A cela viennent s'ajouter les risques météorologiques et plus particulièrement les risques tempête et canicule



SOMMAIRE

RISQUES
MAJEURS



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La menace éventuelle pour la commune de Loisy sur Marne de 3 risques majeurs à rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci prévoit les mesures immédiates de sauvegarde, de protection des personnes et des moyens disponibles ainsi que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Ce document est consultable en mairie.

CONDUITE
A TENIR



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Les PCS est accompagné d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui doit être remis à chaque habitant de la commune. Il les informe sur les risques majeurs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que sur les mesures de prévention.

INFOS
PRATIQUES

Les risques majeurs

2

PCS et DICRIM

3

Le risque inondation

4

Le risque transport de matières dangereuses

5

Le risque canicule

6

Le risque tempête

7

La conduite à tenir

8-9

La trousse de survie

10

L'alerte / les points de rassemblement

11

Les numéros d'urgence

12



Le risque inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoqué par des pluies importantes et durables.

Au sens large, le risque inondation par rupture d'ouvrage de protection comme une brèche dans une digue ou un barrage.



A Loisy sur Marne :

Une partie de la commune est couverte par le plan inondation du bassin la Marne.

La commune est située en aval du bassin réservoir Marne (Lac du Der Chantecoq).

Le risque de la rupture de digue place la commune dans une zone d'inondation qui surviendrait entre 3h30 et 7h55 après la rupture.

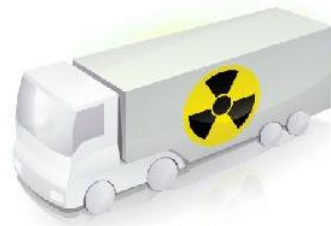




Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Le risque de transports de matières dangereuses est consécutif à un accident lors de transport de matières dangereuse par voie routières, ferroviaire, aérienne, fluviales ou par canalisation. Les produits transportés peuvent être inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

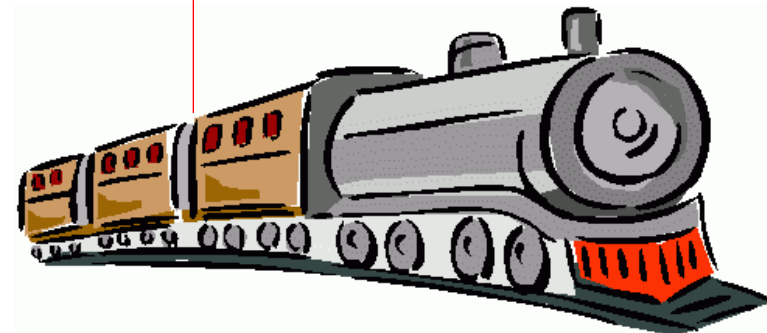


Les 3 principaux risques liés aux TMD sont :

- ✓ L'explosion ou la déflagration occasionnée par un choc avec étincelles peut provoquer un traumatisme direct ou par onde de choc.
- ✓ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlure et d'asphyxie.
- ✓ La dispersion dans l'air (nuage toxique), dans l'eau et le sol de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, ingestion ou par contact.

A Loisy

A Loisy, le risque de transport des matières dangereuses est présent avec la voie ferrée Paris-Strasbourg, la RN4, le CD2 et une canalisation de transport de gaz à haute pression.





Le risque canicule

Le mot «canicule» désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle dure plus de 3 jours. Lors d'une canicule, les personnes risquent la déshydratation, le coup de chaleur ou encore l'aggravation de leur maladie chronique.



La déshydratation

Pour maintenir le corps à la bonne température, le corps transpire beaucoup : il perd de l'eau et risque la déshydratation. Elle se manifeste par des crampes musculaire aux bras, aux jambes, au ventre, un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.



Le coup de chaleur

Chez les personnes âgées, le corps transpire peu et a du mal à se maintenir à 37°. La température peut alors augmenter rapidement et la personne risque le coup de chaleur (hyperthermie).

On peut repérer le coup de chaleur à une peau rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, des somnolences, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

 **Le risque tempête**

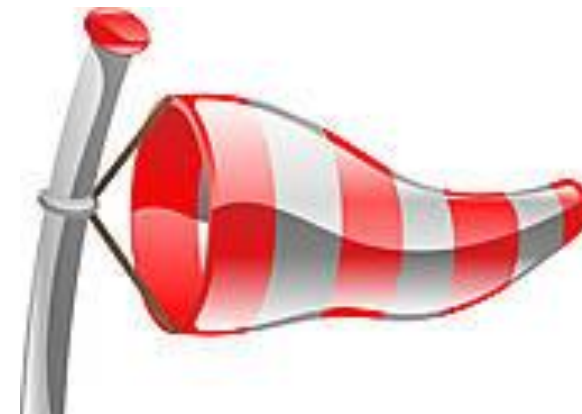
Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air de caractéristiques bien distinctes.

Les vents sont les conséquences directes de l'inégalité des pressions. Ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression.



On parle de tempête pour des vents supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12)

Des pluies accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...) amplifiant ceux causés par le vent.





La conduite à tenir en cas de risques météorologiques



Pour la canicule

- ✓ Ne vous exposez pas au soleil
- ✓ Gardez les fenêtres, les volets, les stores, les rideaux fermés. Aérez de préférence la nuit
- ✓ Evitez les effort physiques intenses
- ✓ Buvez fréquemment de l'eau et des boissons non alcoolisées même si l'on n'a pas soif. Evitez les boissons sucrées et celles contenant de la caféine
- ✓ Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette
- ✓ Prenez des douches ou des bains. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grande surfaces, cinéma..) 2 à 3 heures par jour
- ✓ Appelez le médecin en cas de maux de tête, de faiblesse, de vertiges



Pour la tempête

Après Pendant Avant

- ✓ Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Gagnez un abri en dur
- ✓ Fermez portes et volet

- ✓ Restez chez vous
- ✓ N'entreprenez aucune réparation
- ✓ Ecoutez la radio ou la télévision pour connaître l'évolution du phénomène

- ✓ Réparez même sommairement la toiture, coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- ✓ Ne touchez pas les câbles tombés à terre



La conduite à tenir en cas d'inondation ou de Transport de matières dangereuses

En cas d'alerte, la Mairie recommande de suivre scrupuleusement les consignes suivantes pour un confinement ou une évacuation :

Le confinement

- ✓ Mettez vous à l'abri
- ✓ Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de la porte, à la fenêtre
- ✓ Fermez les portes et les fenêtres ainsi que tous les systèmes de ventilation et de climatisation
- ✓ Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques de pénétrer dans le logement
- ✓ Calfeutrer les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié
- ✓ Mettez les produits toxiques ou polluants à l'abri en cas de montée des eaux
- ✓ Ne téléphonez pas

Dans les deux cas :

- ✓ Laissez les enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité
- ✓ Allumez la radio et écoutez France Bleu sur 93.6 Mhz ou sur les grandes ondes sur 162 kHz ou Champagne FM sur 87.7 Mhz



L'évacuation

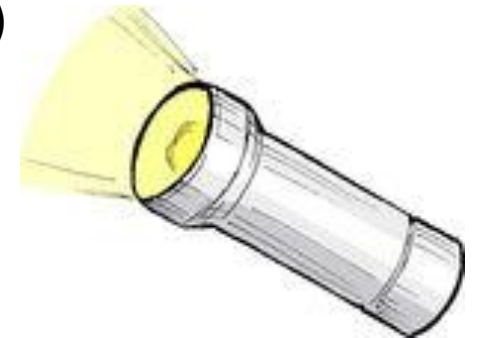
- ✓ Fermez les portes et les fenêtres
- ✓ Bouchez bien tous les systèmes avec prise d'air extérieur
- ✓ Fermez l'eau et l'électricité
- ✓ Quittez le logement en emportant sur vous une trousse de survie (voir détails page10)
- ✓ Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez
- ✓ Rendez-vous au plus vite au point de rassemblement fixé par les autorités (voir page 11)
- ✓ Faites-vous inscrire en arrivant auprès des autorités et suivez leurs instructions



➔ **La trousse de survie**

Que ce soit pour le confinement ou pour l'évacuation, il convient de préparer à toutes fins utiles, une trousse d'urgence composée de :

- ✓ une lampe de poche avec piles de rechange
- ✓ une trousse à pharmacie
- ✓ les médicaments courants, au moins pour une semaine
- ✓ ses papiers (carte d'identité, carte vitale,...)
- ✓ un peu d'argent
- ✓ des couvertures
- ✓ des vêtements chauds
- ✓ une réserve d'eau
- ✓ une radio à piles
- ✓ du matériel de confinement (gros adhésif, serpillières, chiffons, coton)





➔ L'alerte

En cas d'incident majeur, la mairie peut donner l'alerte de différentes manières :

- ✓ Des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs ou porte-voix
- ✓ Une information au porte à porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées en Mairie (personnes âgées, malades...), dans la mesure du possible et si l'évènement en laisse le temps
- ✓ Des appels téléphoniques notamment pour les personnes vulnérables recensées en Mairie
- ✓ Un affichage en tous lieux utiles (Mairie, école...)
- ✓ Par mail et SMS si l'évènement en laisse le temps et pour ceux qui auraient communiqué leurs e-mail et/ou numéro de portable à la Mairie



Les points de rassemblement

En cas d'évacuation, gagnez rapidement un point haut (quartier de la fosse aux loups, chemin des vignes et chemin de la haute voie)





Recensement

Habitants souhaitant recevoir directement un message d'alerte sur un de ces risques majeurs imminents.

Personnes vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite, handicapée ou souffrant d'une maladie chronique...)

Faites-vous recenser dès maintenant à la Mairie si vous estimez qu'en cas d'alerte vous aurez besoin d'aide (voir bulletin de renseignements)

Personnes ressources

Pour être plus efficace et mettre toutes les chances de son côté en cas de mobilisation, la Mairie recense également toutes les personnes ressources habitant la commune (médecins, infirmiers/infirmières) ou simples bénévoles facilement mobilisables.

Si vous êtes dans l'un de ces deux cas, faites-vous connaître en Mairie ou communiquez vos coordonnées à l'adresse mail : mairie.loisysurmarne@orange.fr



Numéros utiles

- ✓ SAMU 15
- ✓ Pompier Urgence 18
- ✓ Gendarmerie de Vitry le François
..... 17 ou 03 26 74 00 23
- ✓ Numéro international d'urgence 112
- ✓ Centre Anti-Poisons de Nancy
..... 03 83 32 36 36
- ✓ Mairie de Loisy sur Marne
..... 03 26 72 03 17
- ✓ Météo France 08 92 68 02 10